

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 décembre 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4043-2018 TÉQ – Demande relative au Plan directeur en transition,  
innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 /  
ROÉÉ – Prolongation du délai pour les réponses aux DDR et preuve des  
intervenants  
N.D. : 1001-015**

---

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance à 14 h 27 cet après-midi, de la lettre de notre consœur Me Thibault-Bédard (C-GRAME-0021) et quelques minutes plus tard à 14 h 51 de votre lettre procédurale (A-0062).

Le ROÉÉ appui la demande de modification du calendrier du GRAME et du RNCREQ.

Les intervenants, dans l'important dossier R-4043-2018 sont en droit de disposer de l'ensemble des réponses aux DDR et de disposer d'un temps adéquat pour faire le travail d'analyse nécessaire à la préparation de leur preuve.

Or, selon le calendrier établi par la Régie à sa décision D-2018-157, il devait s'écouler un mois entre le dépôt des réponses aux DDR et le dépôt de la preuve écrite des intervenants. Avec la prolongation du délai maintenant accordée par la Régie, cette période est réduite à trois semaines entre le 17 décembre 2018 et le 10 janvier 2019. Durant cette période de relâche hivernale, ces trois semaines renferment seulement 12 jours ouvrables, comprenant les 27 et 28 décembre.

Dans ces circonstances, le ROEÉ fait valoir respectueusement que le respect de l'équité procédurale, de la vie de famille et de la santé de tous commandent la prolongation au 17 janvier 2019 du délai pour la production de la preuve des intervenants.

À ces égards, nous notons que la préparation de la preuve du ROEÉ nécessite des consultations avec nos groupes membres suivies d'échanges entre les analystes du ROEÉ et le procureur soussigné. Ces passages obligatoires risquent d'être aléatoires dans la période en question.

Enfin, il est essentiel de souligner que la proposition de prolongation au 17 janvier 2019 ne viendrait aucunement mettre en péril le respect des dates d'audience prévues par la Régie dans le présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg

cc: (courriel seulement)

Me Stefan Chripounoff, Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
Me Prunelle Thibault-Bédard  
Bertrand Schepper, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ